



LA GAZETTE DE L'AFEM

Numéro 19

Novembre - Décembre 2002

Siège social : 48 rue de Vaugirard – 75006 Paris – Tel : 33 (0)1 43 25 54 98 – Fax : 33 (0)1 43 25 93 87 – Email : assafem@aol.com

Nous avons eu le plaisir d'apprendre, à la mi-décembre, que la Commission européenne avait accepté le projet que nous lui avons soumis en mars 2002 : "Concilier famille et travail pour les hommes et les femmes : du droit à la pratique".

Nous avons décidé de donner une priorité absolue au lancement de ce projet ambitieux, auquel participent 10 experts et 13 partenaires répartis sur 5 pays. Cela explique la parution tardive du présent numéro de la Gazette.

Nous vous remercions de votre compréhension.

APPEL DE L'AFEM AUX PARTICIPANTS A LA CONFERENCE DE COPENHAGUE RELATIF AUX PRECISIONS INDISPENSABLES AVANT QUE SOIT FIXEE A LA TURQUIE UNE DATE POUR L'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS

Le président de la République française, Jacques Chirac, a confirmé jeudi 5 décembre 2002 que la France et l'Allemagne étaient tombées d'accord pour proposer que lors du sommet de Copenhague, l'Union Européenne fixe à la Turquie une date pour l'ouverture des négociations d'adhésion, sous condition que des réunions préalables permettent de vérifier que, entre temps, les réformes encore nécessaires pour que la Turquie satisfasse aux critères de Copenhague auront été adoptées et mises en œuvre.

A cet égard, dans le débat qui s'est développé au cours des dernières semaines sur la vocation de la Turquie à entrer dans l'Union européenne, il a été relevé que le gouvernement turc issu des élections du 3 novembre dernier s'est dit décidé à poursuivre dans la voie des progrès engagés ou esquissés par ses prédécesseurs en matière de démocratie et de droits de la personne. Mais en dépit du fait nouveau, capital à nos yeux, que constitue l'arrivée au pouvoir en Turquie du parti de la justice et du développement (AKP), parti issu du mouvement islamiste et dont le dirigeant, Recep Tayyip Erdogan, a précisé qu'il est composé de gens qui, «dans leur vie privée» pratiquent la religion «islamique»¹, aucune précision n'a été donnée par la partie turque, ni apparemment demandée du côté européen, sur les conséquences susceptibles d'en découler en ce qui concerne la situation faite aux femmes, tant en droit qu'en pratique dans la vie sociale, politique et économique.

Il est bien connu que l'interprétation des valeurs de l'Islam varie sensiblement à travers le monde musulman, et conduit à une gamme très diversifiée de prescriptions pouvant être incompatibles avec cette valeur et mission fondamentale de l'Union européenne que constitue l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines². Par conséquent, l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM) estime **indispensable que, lors du sommet de Copenhague, l'évaluation de la situation en Turquie ne soit pas effectuée uniquement sur la base d'informations antérieures à novembre dernier, mais que les nouvelles autorités turques soient invitées à préciser qu'elles n'envisagent aucune réforme de nature à entraîner la moindre restriction en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes, et s'engagent bien au contraire, formellement et expressément, à promouvoir l'égalité réelle entre hommes et femmes dans tous les domaines, non seulement dans les textes, mais aussi en pratique.**

Le 6 décembre 2002

1. V. article de Rafaèle Rivais in Le Monde du 23/11/02.

2. Art. 2 et 3(2) du Traité CE et art. 23 de la Charte des droits fondamentaux

NOUVELLES DE L'UNION EUROPEENNE

DU REVE A LA REALITE... L'EUROPE ELARGIE

Par Micheline Galabert

Le sommet de Copenhague ayant permis de conclure, les 12 et 13 décembre derniers, les négociations d'adhésion avec dix des pays candidats, ceux-ci participeront à la Conférence intergouvernementale dès 2003, et leur adhésion pleine et entière à l'Union interviendra le 1^{er} mai 2004. L'accueil de la Roumanie et de la Bulgarie constitue un objectif pour 2007.

La page de l'Europe de Yalta est ainsi tournée et « une ère de liberté, de paix, de croissance et de prospérité » s'ouvre à l'Europe unifiée.

Nous nous réjouissons de cette étape historique qui marque la réalisation d'un rêve ancestral et accompagnons de nos vœux la réussite de l'élargissement de l'Union.

Cette réussite implique, à coup sûr, un effort de solidarité dans une Europe où il y aura 116 millions de personnes vivant dans des régions en retard de développement, contre 68 millions aujourd'hui. **Elle implique également que l'élargissement permette de tirer vers le haut la situation des femmes dans les nouveaux pays adhérents... et ne contribue en aucun cas à tirer vers le bas le respect de l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'Union.** A cet égard, la visite de parlementaires de pays candidats invités au Parlement Européen, à Strasbourg, le 19 novembre, a frappé tous les participants par le spectacle, que l'on croyait dépassé, de délégations exclusivement masculines.

On sait que, depuis une dizaine d'années, la situation des femmes est loin de s'être améliorée à l'Est de l'Europe. Dans ces conditions, il importe de **veiller à ce que le principe d'égalité entre hommes et femmes soit hautement réaffirmé en toute circonstance comme une des valeurs fondatrices et un des objectifs majeurs de l'Union Européenne**, et que toutes les conséquences soient tirées de la place éminente que doit occuper cette égalité parmi les caractéristiques de l'Europe.

A cet égard, on déplorera que l'appel de l'AFEM aux participants à la Conférence de Copenhague (cf. page 1 de la présente Gazette) n'ait pas été entendu, puisque la Turquie a été encouragée à poursuivre son processus de réforme en attendant que le Conseil Européen examine, en décembre 2004, les progrès qu'elle aura accomplis pour atteindre les critères de Copenhague, sans qu'aucune mise en garde particulière ait été faite sur la nécessité d'éviter toute régression en ce qui concerne l'égalité entre femmes et hommes, malgré les craintes que peuvent légitimement susciter les orientations du Gouvernement issu des élections du 3 novembre dernier. La situation sera à suivre de très près.

Il sera rendu compte dans la prochaine Gazette du développement des réflexions menées et des initiatives prises par l'AFEM dans le champ des travaux de la Convention Européenne.

ACTUALITES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Par Micheline Galabert

RAPPORT A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE SUR LES VIOLENCES DOMESTIQUES

Dans un rapport sur la violence domestique présenté au cours de la session plénière du Conseil de l'Europe qui s'est tenue fin septembre à Strasbourg, **Olga Keltosova** (Slovaquie) relève que pour les femmes de 16 à 44 ans, la violence conjugale paraît être la principale cause de décès et d'invalidité avant le cancer, les accidents de la route et la guerre, et souligne par ailleurs la gravité de la "violence psychologique", souvent occultée mais parfois plus douloureuse et pernicieuse que les coups, car "les attaques verbales, les humiliations, les menaces, les harcèlements répétés, l'enfermement conduisent la femme à perdre toute confiance en elle, ce qui l'empêche plus tard de se prendre en charge". En définitive, selon elle, "la violence domestique, sous toutes ses formes - agression physique, abus sexuel, viol, menaces et intimidation-, est le fléau mondial le mieux partagé". Elle dénonce le fait, que, ces violences se pratiquant au domicile de la victime, prétexte en est tiré pour qu'on les qualifie de problème relevant de la sphère privée.

Parmi les mesures à mettre en œuvre, **Olga Keltosova** propose notamment "l'éloignement immédiat du partenaire violent du domicile et de l'environnement quotidien de la femme et de ses enfants, sans preuve et sans attendre une décision de justice".

Des informations sur les sessions sont disponibles sur le portail du Conseil de l'Europe
<http://www.coe.int/APsession>

CONFERENCE SUR LES ONG ET LA DEMOCRATIE LOCALE ET REGIONALE BUDAPEST – 28 février/1^{er} mars 2003

Cette conférence est organisée par la Commission de Liaison des OING dotées du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe, le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, et l'Unité des ONG, à la Direction Générale des Affaires politiques.

Sont prévues deux plénières sur les relations entre les ONG et les autorités locales et régionales d'une part et les mécanismes d'interaction entre les ONG et les autorités locales et régionales, d'autre part.

Des ateliers seront organisés sur 4 thèmes : participation, élections, référendums ; accès aux services sociaux ; services publics/environnement ;

participation des jeunes et des étrangers à la vie municipale et régionale.

ESPAGNE

MANIFESTE POUR LE DIALOGUE CIVIL ET LA PARTICIPATION

Par Marta Ortiz

Membre du Bureau de la CELEM

En novembre 2002, de nombreuses ONG espagnoles, parmi lesquelles la CELEM, ont élaboré un document dans lequel elles manifestent leur mécontentement à l'égard du Gouvernement et de l'Institut de la Femme, en raison du manque de dialogue avec la société civile et de l'insuffisance des réseaux de participation et donnent un certain nombre d'exemples où sont repris les points qui fondent cette critique.

C'est ainsi que pendant la Présidence espagnole de l'Union Européenne, le mouvement associatif n'a été ni consulté, ni informé. D'où cette initiative, sans précédent, d'une prise de position commune des ONG qui travaillent pour la coopération, le développement, les droits humains et l'immigration, les droits des femmes, l'environnement, et se sont unies pour dénoncer le manque de sensibilité démocratique du Gouvernement espagnol qui, selon elles, se borne à prôner plus d'Europe pour les citoyennes et les citoyens, mais sans la citoyenneté.

Le manifeste rappelle au gouvernement les engagements pris à la Conférence de Pékin en matière de "pouvoir et prise de décisions" des femmes, le développement de stratégies ultérieurement préconisées aux Conférences de Paris et de New York, et la reconnaissance expresse, dans la Constitution espagnole, du droit des citoyens à participer aux débats publics. Le manifeste donne inversement en exemple la Commission Européenne elle-même, ainsi que le dialogue structuré établi avec les représentants de la société civile, dans le cadre des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe.

Le manifeste réclame la participation sur des sujets aussi importants que la Loi de Conciliation de la vie professionnelle et familiale, le Plan d'égalité entre les femmes et les hommes, les Plans contre la violence domestique, les Plans pour l'emploi, la création de l'Observatoire de l'Egalité et surtout l'appui en faveur d'une loi spécifique contre la violence de genre et toute autre loi qui promeut la Parité ou l'Egalité entre femmes et hommes dans la prise de décisions.

LA CITOYENNETE CATALANE PARTICIPE AU PROCESSUS DE CONSTRUCTION

EUROPEENNE

Par Alicia Oliver

Depuis le mois d'avril dernier au cours duquel a été créé le "Forum Civique pour une Constitution Européenne", la centaine d'entités qui l'ont rejoint :

ONG, partis politiques, syndicats, organisations patronales, université, représentants des professions libérales, des médias, des municipalités travaillent conjointement pour faire valoir la voix de la citoyenneté catalane dans le processus actuel de discussion sur l'avenir de l'Europe. Dans cette perspective, et grâce à la participation active de chacun de ses membres, le Forum Civique est parvenu à rédiger et à adopter, fin 2002 un Manifeste réclamant en premier lieu, une Constitution Européenne "claire, concise et compréhensible" qui conduise à une Union Européenne plus démocratique, plus transparente, et plus efficace.

Diverses associations de femmes comme le Lobby des Femmes de Catalogne ou l'Association des Femmes Journalistes participent au Forum. **Il ne fait aucun doute que c'est le travail de ces groupes de femmes qui a rendu possible qu'un des points repris par le Manifeste soit "Le droit fondamental à l'égalité entre les femmes et les hommes".**

Ce Manifeste sera rendu public le 6 février prochain, au cours d'une grande cérémonie publique dans le "Paraninfo" de l'Université de Barcelone. Pour plus d'information : <http://www.forumconstitutioeuropea.org>

ADIEU A FRANCESCA MARTIN VIGIL

Par Micheline Galabert

Francesca Martín Vigil, Présidente de la Plate-forme et du Lobby des Femmes de Catalogne, est décédée à l'âge de 55 ans, le 6 décembre dernier à Barcelone, des suites d'une longue maladie.

Maître de formation et féministe de vocation, elle a été une grande activiste pour la défense des droits de l'enfance et de la femme. Pendant dix ans, elle a été responsable du Secrétariat de la Femme du Parti Socialiste de Catalogne, tâche qu'elle cumulait avec son mandat de sénatrice de 1996 à 2000. Depuis 2000, elle était Députée de Barcelone au Congrès (l'Assemblée Nationale à Madrid).

Toutes celles d'entre nous qui avons participé au colloque organisé par l'AFEM en septembre 2000 à Paris sur la Charte des Droits Fondamentaux gardent le souvenir de son sourire et de l'acuité de sa pensée.

FRANCE

Par Micheline Galabert

PROJET DE REFORME DES MODES DE SCRUTIN : MARCHE ARRIERE POUR LA PARITE

En matière électorale, le Ministre de l'Intérieur prépare une réforme dont les orientations paraissent de nature à entraîner une régression sensible sur la voie de la parité :

- pour les élections européennes, le passage d'une circonscription nationale unique à plusieurs circonscriptions régionales aurait pour effet mécanique de diminuer la probabilité d'une presque parité des élus, dans la mesure

- où rien ne s'oppose à ce que les têtes de liste soient presque toujours confiées à des hommes,
- pour les élections régionales, l'orientation qui se dessine, vers la partition des listes en groupes de candidat(e)s par département suscite les mêmes craintes,
 - pour les sénatoriales, il est envisagé de faire repasser de 3 à 4 sénateurs par département le seuil à partir duquel l'élection se fait au scrutin proportionnel. Cela revient à annuler purement et simplement la seule réforme qui se soit avérée jusqu'ici de quelque efficacité pour limiter la surreprésentation massive des hommes au Sénat (cf. Gazette de l'AFEM n°13 d'octobre 2001),
 - enfin, il serait question de supprimer purement et simplement la seule disposition qui avait été finalement retenue du projet soumis au Parlement par le précédent Gouvernement en vue de limiter le cumul des mandats, cette fâcheuse spécificité française.

Affaire à suivre...

DEBAT "PUBLIC"... ENTRE HOMMES !

La nouvelle **Commission Nationale de Débat Public** (telle que réformée par la loi de février 2002 sur la démocratie de proximité) a été installée le 7 novembre dernier par la Secrétaire d'Etat au développement durable, **Tokia Saïfi**. Elle comprend, outre le Président, 20 membres représentant le Parlement, les élus locaux, ainsi que de hauts magistrats, des responsables d'ONG, et des personnes qualifiées désignées par le Gouvernement, **au total 20 hommes et UNE femme !**

GRECE

NOUVELLE LEGISLATION SUR LE TRAFIC DES FEMMES

Par Anna Konththanassi, in Women's Struggle, (Journal de la ligue hellénique pour les droits des femmes) n°73, Juillet-Décembre 2002

La nouvelle loi grecque (3064/15.10.2002) punit une nouvelle forme d'esclavage humain, le trafic des femmes, et elle punit plus sévèrement encore le proxénétisme et la pornographie qui montre des mineurs. Elle fournit également une assistance juridique, médicale et psychologique aux victimes de ce type de trafic.

Mais la loi ne punit ni le client d'une prostituée qui sait qu'elle est forcée à se prostituer, (sauf s'il s'agit d'une mineure), ni le producteur de matériel pornographique qui représente la violence sexuelle entre adultes, excepté le cas où des mineurs sont impliqués.

Nous croyons que tant la pénalisation des clients des personnes victimes de trafic que la pénalisation de la pornographie (considérant comme telle la représentation d'actes de violence sexuelle) sont des problèmes sérieux qui exigent d'aller plus loin.

ITALIE

Par Isotta Gaeta

LOI ET PROJETS POUR LES PROSTITUEES

La Ministre pour "l'Egalité des chances", **Stefania Prestigiacomo**, a élaboré un programme pour le soutien des prostituées pour amorcer une campagne d'élimination de la traite des êtres humains. A la suite d'un congrès qui s'est tenu au Palazzo San Macuto, au cours duquel ce thème a longuement été débattu, en comparant différentes solutions, un décret de loi a été présenté au Conseil des Ministres du 20 décembre 2002 et approuvé. Il sera ensuite présenté au Parlement en vue de son approbation.

Sur la base des statistiques qui démontrent que, pour une immense majorité, les prostituées qui exercent leur activité sur la route sont en Italie des immigrées clandestines en état d'esclavage, l'objectif est de réhabiliter ces personnes pour leur restituer une vie civile et digne. C'est ainsi que naît l'opération "Via d'uscita" (issue) : interdiction d'exercer la prostitution dans un lieu public, contravention pour les clients, peines pour les souteneurs ; mais n'ont été prévus ni "eros center", ni fichages et contrôles sanitaires coactifs. On créera plutôt des centres de coordination des associations pour la réhabilitation et la réadaptation sociale des victimes du racket.

FEMMES ET GLOBALISATION

La Commission pour "l'Egalité des chances" (C.P.O) de la Présidence du Conseil des Ministres a organisé à Rome un congrès pour l'évaluation des résultats de Johannesburg sur le thème "Globalisation et vie des femmes".

La rencontre inaugurée par la Présidente de la C.P.O., **Marina Piazza**, a enregistré la présence de nombreux parlementaires de différentes orientations politiques et notamment des présidentes des Commissions régionales d'égalité.

Un intéressant débat s'est développé autour des thèmes de grande actualité à la lumière de l'élaboration et recherche des femmes de Pékin à ce jour. En particulier, dans le cadre de l'Agenda 21 des femmes, pour une coordination des projets, les objectifs ont été fixés pour les initiatives sur les droits des femmes dans la négociation du développement durable, dans la définition du rôle des agences ONU et des ONG, dans la recherche de financements et ressources économiques utiles à la coopération internationale. Loredana Pesoli, Secrétaire de la Commission, a conclu les travaux du congrès, en présentant une plate-forme d'engagement commun.

LA LOI 125 INSTRUMENT D'EGALITE DANS LE TRAVAIL

La réalisation de l'égalité dans le contexte spécifique du monde du travail est l'objectif d'un Comité qui opère depuis plusieurs années au

Ministère du Travail. Récemment, la syndicaliste **Marina Porro**, depuis des années engagée dans les politiques de genre, a pris la direction de cet organisme. Elle a précisé pour la "GAZETTE" les buts nouveaux et importants qu'elle entend atteindre et a, en particulier, souligné l'importance de cet instrument institutionnel à la disposition des femmes italiennes.

Le Comité national pour la réalisation des principes d'égalité de traitement et d'égalité des chances entre travailleurs hommes et femmes institué par la loi 125 de 1991 au sein du Ministère du Travail et des Politiques Sociales, a pour but de promouvoir l'élimination des comportements discriminatoires en fonction du sexe et de tout autre obstacle qui limite de fait l'égalité des femmes dans l'accès au travail, dans les conditions de travail et dans la progression professionnelle et de carrière.

Le Président du Comité, composé tant d'hommes que de femmes, est le Ministre du Travail. Le Vice-Président est nommé par les membres qui représentent les plus importantes organisations syndicales des employeurs et des travailleurs, les associations féminines opérant dans le domaine de la parité et de l'égalité des chances dans le travail, le mouvement coopératif, la Conseillère nationale de l'égalité. Il peut compter sur des experts qui ont le statut de dirigeants dans le même Ministère du Travail et dans cinq autres Ministères ainsi que des experts extérieurs en matières juridiques, sociologiques et économiques.

Le Comité est non seulement un lieu et un instrument de concertation et de consultation pour le Ministre, mais il finance en outre chaque année des actions positives dont les projets sont présentés sur des canaux de financement que le Comité même adopte comme Programme Objectif différent d'une année à l'autre.

Dans ses onze années de vie le Comité a financé plus de quatre cents projets d'actions positives et a commissionné des études, dont la plus intéressante, présentée en 2001, concerne les différentiels salariaux en Italie.

PORTUGAL

Par Maria Alzira Lemos

J'ai le plaisir d'informer les lecteurs de la Gazette, tout en m'excusant de ne pas l'avoir déjà fait dans le numéro précédent, que la présidente de l'AFEM, Ana Coucello, a été élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Lobby Européen des Femmes. C'est un honneur pour le Portugal, et également un honneur pour l'AFEM, et cela va faciliter encore les excellentes relations existant entre l'AFEM et le LEF dans un combat commun pour l'égalité Hommes/Femmes.

SITUATION POLITIQUE AMBIGUE EN MATIERE DE DROITS DES FEMMES

En ce qui concerne l'égalité de genre, le gouvernement portugais commence à réaliser quelques promesses annoncées lors de la prise de pouvoir de la nouvelle Présidente de la Commission pour l'Égalité et pour les Droits des Femmes (CIDM). Ainsi, le 30 et le 31 janvier, un séminaire des femmes migrantes aura lieu, organisé par la CIDM avec la collaboration du Haut Commissariat pour l'Immigration et les Minorités Ethniques, la Direction Générale des Affaires Consulaires et Communautés Portugaises, l'Organisation Internationale pour les Migrations et l'Association « Femme Migrante ».

En outre, un nouveau plan contre la violence faite aux femmes ainsi que le plan global pour l'égalité prévu par le gouvernement antérieur sont en préparation.

À côté de ces aspects positifs, il y a certaines mesures prises ou annoncées par le gouvernement qui suscitent des doutes quant à de possibles reculs dans la promotion de l'égalité des genres et même des droits déjà consacrés.

En effet, dans les domaines du travail, de la sécurité sociale et de la famille, de grands changements sont en cours, non seulement pour des raisons de contention budgétaire, mais qui s'expliquent aussi par une orientation politique d'inspiration plus à droite. Ces changements soulèvent de grandes protestations de la part des syndicats qui les dénoncent comme une atteinte aux droits des travailleurs.

En ce qui concerne la législation du travail, le gouvernement a déposé à l'Assemblée de la République une proposition de loi pour un code du travail avec l'objectif d'y intégrer toute une législation dispersée actuellement en vigueur, incluant certaines lois qui garantissent l'égalité dans le travail et l'emploi, les congés parentaux et la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. La proposition de loi du gouvernement prévoit que toute cette législation soit révoquée et substituée par d'autres normes qui seront décrétées par le gouvernement. Nous n'avons en ce moment aucune précision quant aux changements qui seront introduits.

NOUVELLES DES ONG

Le Réseau des Jeunes pour l'Égalité entre Femmes et Hommes est membre de la plate-forme des ONG représentées au Conseil Consultatif de la Commission pour l'Égalité entre les femmes et les hommes et pour les droits des femmes (C.I.D.M).

Un protocole, signé le 28 mai 2002 entre le Réseau des Jeunes pour l'Égalité entre femmes et hommes, la CIDM et le Corps National des Scouts (C.N.E), prévoit un échange d'informations dans le domaine de l'égalité des genres entre tous les participants et des actions de formation sur l'égalité des chances femmes-hommes destinées aux scouts.

Après la réalisation de quelques actions pilotes, le Réseau des Jeunes va maintenant organiser un cours de formation de grande ampleur.

Compte tenu de la politique de formation du Corps National de Scouts, il s'agit d'y introduire une réflexion sur les questions de genre et de sensibiliser les formateurs et les chefs de groupements du C.N.E. à l'égalité femmes-hommes, de susciter l'émergence de l'intervention pour le changement, de développer des attitudes et des pratiques pour l'égalité femmes-hommes dans un contexte d'éducation non-formelle et de promouvoir la coéducation conduisant à l'égalité des genres.

Groupes-cibles : 40 formateurs/formatrices et chefs de groupements du Corps National de Scouts, âgés de 25 à 55 ans, détenteurs de la scolarité obligatoire (9 ans).

Des actions de formations seront réalisées dans l'ensemble du Portugal.

Ce projet a l'appui du Fond Social Européen, du gouvernement portugais, du programme opérationnel emploi-formation et développement social et du Ministère de la Sécurité Sociale et du Travail.

AILLEURS EN EUROPE...

NORVEGE : LES FEMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Source : Travail n°1 (Revue du Bureau de correspondance en France du B.I.T.)

La Norvège est sur le point de devenir le premier pays du monde à imposer des quotas féminins dans les C.A. des entreprises. A compter de l'été 2002, les entreprises publiques ont 12 mois pour faire en sorte qu'au moins 40% des membres de leurs C.A. soient des femmes, les autres ont un délai supplémentaire de 2 ans pour se soumettre à cette obligation. Pour l'heure, les femmes occupent 7% seulement des sièges des C.A. (la moyenne européenne étant d'à peine 2%), alors qu'elles représentent 60% des étudiants des universités. « Les hommes recrutent des hommes » explique Mie Opdordsmoen de LO, le plus grand syndicat norvégien. « Nous avons tous tendance à recruter nos semblables, et le pouvoir est entre les mains des hommes. »



... ET DANS LE VASTE MONDE

SWAZILAND : CERTAINES TRADITIONS ONT LA VIE DURE

Par Laurence Delasnerie

D'après *Le Monde* du 09.11.02, le roi Mswati III semble suivre la voie de son père, qui avait épousé

plus de 70 femmes. La mère d'une heureuse élue a tenté d'y mettre un terme en portant plainte pour enlèvement. La justice, malgré sa bonne volonté, n'a pas pu résister aux royales pressions et la mère de Zena s'est résignée à abandonner les poursuites. Un espoir cependant : le monarque est pressé de toutes parts d'engager des réformes.

NOUVEAU GOUVERNEMENT AU MAROC

Par Laurence Delasnerie

Le 7 novembre a été rendue publique la composition du nouveau Gouvernement marocain issu des élections du 27 septembre dernier.

On souligne dans la capitale marocaine qu'avec le nouveau ministre des affaires islamistes Ahmed Toufik, homme ouvert, très respecté, une amélioration du statut légal de la femme redevient possible. Saura-t-il le faire évoluer malgré le poids renforcé des partis islamiques aux dernières élections ?

LA FRANCOPHONIE FAIT PLACE AUX FEMMES

Par Micheline Galabert

Le **sommet de la Francophonie** qui s'est tenu à **Beyrouth fin octobre** a été l'occasion d'affirmer que le respect de la diversité des cultures trouve sa limite dans le respect des "droits de l'homme" (y inclus les droits des femmes...). Le Président Jacques Chirac a précisé qu'"il n'est pas non plus de dialogue des cultures sans accès universel à l'éducation, pour les filles comme pour les garçons", annonçant que ce serait une des priorités de l'augmentation de l'Aide Publique au Développement de la France : souhaitons que cette augmentation soit sensible, et intervienne sans tarder.

Dans leur déclaration finale, les **chefs d'Etat se proclament "conscients de l'importance de la pleine et égale participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle"**, et **reprennent** enfin officiellement à **leur compte la déclaration de Luxembourg** élaborée en février 2000 par la Conférence des femmes de la francophonie. Ils soulignent l'importance de l'éducation de base pour tous les enfants, en particulier les filles, et saluent "le rôle déterminant des femmes et des jeunes dans le développement".

On notera que quelques semaines auparavant, **l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (A.P.F.)**, réunie pour sa session plénière annuelle, a porté à sa tête une femme, **Louise Harel**, Présidente de l'Assemblée Nationale du Québec. D'autre part, le Réseau des Femmes parlementaires a désormais un statut officiel, et sa Présidente (également une québécoise, **Hélène Robert**) siège de droit au Bureau de l'A.P.F.

Nous remercions chaleureusement toutes celles qui ont apporté leur contribution à ce numéro de notre Gazette